



ENTENTE BASKET FENAY GEVREY

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Aucun dépôt de licence ne sera effectué sans le règlement de la cotisation.

La présence aux entraînements ET aux matchs est obligatoire.

En cas d'empêchement majeur, le joueur ou ses parents s'engage à justifier et prévenir l'entraîneur de son absence. Le club se réserve le droit de ne plus accepter un joueur aux entraînements ET aux matchs si son absentéisme est trop important. Il devra se conformer aux horaires effectifs des entraînements. Le club décline toute responsabilité en dehors de ces horaires et si un encadrement ne peut être assuré ou un match annulé.

Les enfants sont confiés au club pendant les entraînements. Ce dernier ne pourra être tenu responsable pendant les trajets domicile-gymnase ou gymnase-domicile. Dès que l'entraînement ou le match est terminé les enfants redeviennent sous la responsabilité des parents.

Les trajets vers les lieux de rencontres sont sous la responsabilité des parents. Les trajets vers les lieux de rencontre ne sont pas remboursés. Les accidents éventuels seront couverts par les assurances des véhicules en cause.

Toute faute personnelle payante (technique, disqualifiante) sifflée par un arbitre lors d'une rencontre officielle, sera payée par le joueur en cause et non par le club. Le joueur sera suspendu jusqu'au règlement de celle-ci. Tout forfait sera payé par l'équipe concernée.

Tout joueur devra obligatoirement être en tenue de sport et avoir des baskets d'intérieur pour les entraînements comme pour les matchs.

Tout matériel sportif ou mobilier de la salle de sport détruit ou détérioré par un licencié lui sera facturé.